



Syndicat National des Professions du Chien et du Chat

44 Rue des Halles
01320 CHALAMONT

snpcc@contact-snpcc.com

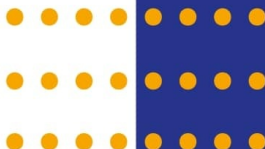
Nous vous l'avions annoncé...



*Agir ensemble
et pour tous*

REPRISE DES MÉTIERS DU CHIEN ET DU CHAT

Version du 11 mai 2020 - Guide validé par les ministères du Travail et de la Santé



Comment se protéger et protéger les autres ?



Ne pas se serrer la main



Garder ses distances



Chacun son style



Se laver les mains

SNPCC *À vos côtés, une conviction, un engagement*

Le guide de reprise des métiers du chien et du chat a été validé.

La Direction Générale du Travail "a salué la démarche engagée par le SNPCC pour l'élaboration de ce guide de reprise des métiers du chien et du chat" et a déclaré être "favorable à la publication du guide sur le site du ministère du travail".

Le SNPCC félicite les 80 professionnels qui ont participé à l'élaboration du guide, pour leur investissement dans cette mission à destination de tous, du temps qu'ils ont consacré aux réunions, y compris celles de réécriture pour répondre aux exigences d'un tel enjeu.

Le SNPCC remercie les professionnels qui, jour après jour, s'engagent à nos côtés en nous apportant leur présence, leur confiance, leur soutien.

"Agir Ensemble et pour tous : reprise des métiers du chien et du chat"

est en ligne [sur le site du Ministère du travail](#), dans GUIDES DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES puis Autres secteurs

[Cliquez ici pour le télécharger](#)

Suite au coronavirus des mesures sanitaires sont à mettre en place dans vos établissements. Le public est informé par affichage bien en vue des mesures de sécurité et de précautions à respecter

Comment se protéger et protéger les autres ?



Ne pas se serrer la main



Garder ses distances



Chacun son stylo



Se laver les mains

SNPCC *À vos côtés, une conviction, un engagement*

Coronavirus

u2p-france.fr

LES AIDES AUX ENTREPRISES



Mise à jour en continu.

Pour être écouté(e) et soutenu(e), rejoignez la seule organisation professionnelle dont la représentativité a été établie conformément à la loi du 05 mars 2014 par arrêté ministériel du 20 juillet 2017 et pour les métiers que nous représentons

Votre confiance nous est indispensable, adhérez !
Cliquez ici pour en savoir plus et accéder au bulletin d'adhésion.



Cet email a été envoyé à {EMAIL}.

Ne pas répondre à cet email, cette boîte n'est pas relevée.

Si vous souhaitez nous contacter, connectez-vous à notre site internet, et notre partie "[contact](#)", merci ! Vous avez reçu cet e-mail car vous vous êtes inscrit(e)

à la newsletter du SNPCC, où qu'une autre personne a inscrit(e) votre adresse mail afin que vous soyez informé(e) de nos informations. Si vous ne souhaitez plus recevoir

nos lettres d'informations destinées aux professionnels, vous pouvez vous désinscrire avec le bouton ci-dessous. Cordialement. Le comité du SNPCC

[Se désinscrire](#)

© www.snpcc.com 2020 all rights reserved.

